



## Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance extraordinaire du 26 février 2019.

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	<b>Ouverture de la séance à 19 h 15.</b>	
	2-	<p><b>Secrétariat et présences</b></p> <p><b>a) Présences et quorum</b></p> <p>Sont présents(es) :</p> <p>Josiane Arsenault-Dubé, parent Lydia Desmarteau, parent David Gagnon, parent Catherine Jeannotte, enseignante Johanne Le Blanc, directrice Carolie Rousseau-Cyr, enseignante Isabelle Tardif, enseignante Guylaine Thivierge, parent</p> <p>Absence :</p> <p>Valérie Fugère, parent Mylène Rondeau, parent Julie Châteauneuf, enseignante</p> <p>Étant donné l'absence de Mme Valérie Fugère, la présidence de la séance extraordinaire sera assumée par Mme Josianne Arsenault-Dubé.</p>	Constat

Durée	No	Sujet	Objet				
Résolution #CÉ 18/19-22	3-	<p><b>Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Il est proposé, par madame Carolie Rousseau-Cyr, et il est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la séance</li> <li>2. Secrétariat et présences</li> <li>3. Adoption de l'ordre du jour</li> <li>4. Mot de la présidente</li> <li>5. Mot de la direction</li> </ol> <table border="1" data-bbox="396 716 1255 789"> <thead> <tr> <th data-bbox="396 716 808 743">POINTS DE DISCUSSION :</th> <th data-bbox="808 716 1255 743">POINTS D'INFORMATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="396 743 808 789">6. Maternelle 4 ans en 2019-2020</td> <td data-bbox="808 743 1255 789"></td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Parole au représentant du comité de parents</li> <li>8. Parole aux membres</li> <li>9. Parole à la présidente</li> <li>10. Parole à la direction</li> <li>11. Parole au public</li> <li>12. Levée de la séance</li> </ol> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	POINTS DE DISCUSSION :	POINTS D'INFORMATION	6. Maternelle 4 ans en 2019-2020		Adoption
POINTS DE DISCUSSION :	POINTS D'INFORMATION						
6. Maternelle 4 ans en 2019-2020							
	4-	<p><b>Mot de la présidente</b></p> <p>Rien à ajouter</p>	Information				
	5-	<p><b>Mot de la direction</b></p> <p>Rien à ajouter.</p>	Information				
Résolution #CÉ 18/19-23	6-	<p><b>Maternelle 4 ans en 2019-2020</b></p> <p>Le 21 février dernier, la direction de l'École de l'Amitié a reçu l'annonce qu'elle a été ciblée pour offrir les services d'une classe de maternelle 4 ans à compter de l'an prochain. Le ratio du nombre de locaux en fonction du nombre d'élèves dans l'école est favorable à l'implantation de cette nouvelle classe de prématernelle. Il est entendu qu'un nombre maximal de 17 élèves formera le groupe et que le service sera offert avec un minimum de 6 élèves.</p> <p>Les enfants y seront inscrits à temps complet (comme ceux inscrits en maternelle 5 ans) et auront aussi droit de s'inscrire au service de garde. Ce nouveau service, gratuit et non obligatoire, vise le dépistage précoce d'un plus grand nombre d'enfants nécessitant des services</p>	Adoption				

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>professionnels. Le programme <i>Passe-Partout</i> sera remplacé par ce programme.</p> <p>Dans un premier temps, considérant le nombre de places limité, les élèves éligibles seront priorisés en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants qui sont en milieu familial (donc non-inscrits à une institution qui offre déjà un service éducatif);</li> <li>- Enfants qui pourraient être référés par une ressource d'aide, telle qu'un CLSC, ressource familiale ou autres.</li> </ul> <p>L'équipe de soutien à l'inclusion de la CSP procédera à l'évaluation des enfants susceptibles de nécessiter des mesures particulières . Les élèves handicapés et les élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) seront dirigés vers l'école Du Moulin de la CSP.</p> <p>Les enfants qui ne sont pas en milieu familial, donc qui ont accès à des services éducatifs (notamment en CPE) pourront être inscrits sur une liste d'attente, si les inscriptions sont toutes comblées dans le processus de recrutement. Éventuellement, il est envisagé que le service soit offert universellement. Les élèves en provenance des autres municipalités (ex : St-Charles, St-Denis) auraient un transport assuré par la CSP.</p> <p>Un montant annuel de 23 000\$ serait octroyé par le MELS pour assister l'enseignement et permettre l'embauche d'une personne additionnelle dans cette classe. Un montant additionnel serait aussi dédié pour permettre l'aménagement du local.</p> <p>Les membres du CÉ entérinent la façon de procéder pour assurer le service à compter de l'an prochain.</p>	
	7-	<p><b>Parole à la représentante du comité de parents</b></p> <p>Monsieur David Gagnon avise les membres que, lors de la dernière séance du comité de parents, les principaux termes abordés étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan triennal des immeubles;</li> <li>- Rencontre avec Julie Lemay (sexologue) pour la présentation du programme d'initiation à la sexualité au primaire;</li> <li>- Projet de loi 12; sera porté en commission parlementaire.</li> </ul>	
	8-	<p><b>Parole aux membres</b></p> <p>Rien à ajouter.</p>	
	9-	<p><b>Parole à la présidente</b></p> <p>Rien à ajouter.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
	10-	<b>Parole à la direction</b> Rien à ajouter.	Information
	11-	<b>Parole au public</b> Rien à ajouter.	Information
Résolution #CÉ 18/19-24	12-	<b>Levée de la séance</b> Il est proposé par madame Carolie Rousseau-Cyr et il est résolu : Que la séance soit levée à 19h55. Adopté à l'unanimité.	Adoption

---

Josiane Arsenaux-Dubé  
Présidente substitue

---

Johanne Le Blanc  
Directrice

---

Guylaine Thivierge  
Secrétaire